
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD

Date de convocation : 3 décembre 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Actualisation 2025 du coût d'accès des dégrillats de STEP dans l'usine de traitement mécano-biologique Trivalandes de Saint-Christophe-du-Ligneron facturé à COVED

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que depuis la mise en service de Trivalandes, les dégrillats de STEP du secteur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Givrand, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie) représentant environ 110 tonnes / an sont envoyés vers le TMB de Saint-Christophe-du-Ligneron pour y être traités.

Considérant l'évolution des coûts de traitement relatif à l'exploitation du site de Trivalandes.

Considérant les révisions de prix à intervenir en 2025 et l'évolution de la TGAP pour les refus de TMB.

Considérant également la mise en œuvre de l'unité de fabrication de CSR sur le site de Trivalandes.

Monsieur le Président propose au bureau d'actualiser le coût d'accès des dégrillats de STEP facturé à Coved.

Ce prix HT avait été établi à 187.5€ HT pour 2024 ; il convient de réviser celui-ci.

Le prix applicable proposé est de 194,50 € HT/tonne soit 233.40 € TTC/tonne (TVA :20%). Ce montant sera facturé à la société Coved à partir du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Président propose au bureau de :

- **Fixer** le coût d'accès des dégrillats de STEP à 194,50 € HT/tonne à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant du coût d'accès des dégrillats de STEP à 194,50 € HT/tonne à compter du 1^{er} janvier 2025

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).